

NATURE DE LA PROCÉDURE : Sauvegarde
JURIDICTION : Tribunal de commerce de BORDEAUX
DATE D'OUVERTURE : 24 juillet 2024
FIN DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION : 24 juillet 2025
PROCHAINE AUDIENCE : 02 juillet 2025 à 16H15
RÉPERTOIRE GÉNÉRAL : N° 2024J01076



MANDATAIRE JUDICIAIRE : La SCP SILVESTRI-BAUJET
Maître Bernard BAUJET
JUGE-COMMISSAIRE : Monsieur Christophe LATASTE

PROJET DE PLAN DE SAUVEGARDE

contenant les propositions de règlement du passif

*Articles L. 626-1 à L. 626-34 du Code de commerce
Articles R. 626-1 à D. 626-65 du Code de commerce*

AU BÉNÉFICE DE :

La société DYNAMIXL

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Immatriculée au RCS de MONT-DE-MARSAN sous le n° 878 312 172
Dont le siège social est situé 156 rue de l'Aéropostale, 40600 BISCARROSSE
Prise en la personne de Monsieur Xavier LERMIGEAUX, en sa qualité de Président

Ayant pour avocat :

La société ELAYA

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle d'avocat
Exerçant 24 rue Vital Carles, 33000 BORDEAUX
Prise en la personne de Maître Romain du PLANTIER, avocat au Barreau de BORDEAUX
Case Palais 38

En date du 23 mai 2025

TABLE DES MATIÈRES

I. RAPPEL SUR LA PROCÉDURE COLLECTIVE	3
II. ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE ET ORIGINE DE SES DIFFICULTÉS	3
III. DÉROULEMENT DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION	6
IV. PERSPECTIVES DE REDRESSEMENT DE L'ENTREPRISE	6
IV.1 Situation de trésorerie	6
IV.2 Prévisions d'activité	6
IV.3 Niveau et perspectives d'emploi	7
V. MODALITÉS DE RÈGLEMENT DU PASSIF	7
V.1 Passif à rembourser	7
V.2 Propositions de remboursement	9
V.3 Faisabilité financière du plan	10
V.4 Engagements/garanties	10
V.5 Réponses des créanciers	11
ANNEXES	12

I. RAPPEL SUR LA PROCÉDURE COLLECTIVE

- Par un jugement du 24 juillet 2024, le Tribunal de commerce de BORDEAUX a ouvert une procédure de sauvegarde à l'égard de la société DYNAMIXL, société par actions simplifiée unipersonnelle inscrite au RCS de MONT-DE-MARSAN sous le n° 878 312 172, dont le siège social est situé 156 rue de l'Aéropostale, 40600 BISCARROSSE.

Cette décision a désigné la SCP SILVESTRI-BAUJET, prise en la personne de Maître Bernard BAUJET, en qualité de mandataire judiciaire, et elle a nommé Monsieur Christophe LATASTE en tant que juge-commissaire.

- Par un jugement du 18 septembre 2024, le Tribunal de commerce a ordonné la poursuite de la période d'observation jusqu'au 24 janvier 2025 puis, par un jugement du 05 février 2025, il a renouvelé la période d'observation jusqu'au 24 juillet 2025, avec poursuite de l'activité.

Par un jugement du 07 mai 2025, la juridiction a maintenu la période d'observation avec convocation à l'audience du 02 juillet 2025, lors de laquelle il sera statué sur l'arrêté d'un plan de sauvegarde au bénéfice de l'entreprise.

- Dans ce cadre, l'article L. 627-3 alinéas 1 et 2 du Code de commerce, applicable en l'absence d'administrateur judiciaire, prévoit qu'il appartient au débiteur d'établir un projet de plan, puis de communiquer au mandataire judiciaire et au juge-commissaire les propositions de règlement du passif. L'article R. 626-17 du même code dispose que le projet de plan doit être déposé au greffe par le débiteur.

II. ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE ET ORIGINE DE SES DIFFICULTÉS

- La société DYNAMIXL est une société holding qui a été créée en octobre 2019 par Monsieur Xavier LERMIGEAUX, lequel en est toujours à date l'actionnaire unique et le Président. Ses experts-comptables sont le cabinet EXTENCIA, en la personne de Monsieur David BRACHET, et le cabinet ERECAPLURIEL, en la personne de Monsieur Christophe CARON.

Depuis juillet 2022, la société DYNAMIXL emploie une salariée en contrat de travail à durée indéterminée au poste de responsable administrative, ressources humaines et financière.

- Par acte du 09 mars 2022, la société DYNAMIXL a acquis l'intégralité des actions de la société BOULERIS, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° 440 705 341, moyennant un prix provisoire d'un montant de 530 000 euros, dont (i) 410 000 euros ont été remis au cédant, (ii) 30 000 euros ont été séquestrés afin de garantir la bonne exécution du paiement du prix



définitif, et (iii) 90 000 euros ont été séquestrés pour garantir l'exécution des engagements de garantie d'actif et de passif pris par le cédant.

La société BOULERIS a été créée en février 2002 par Monsieur Michel BOULERIS, Monsieur Jean-Yves BARGIACCHI et Madame Sylvie CHAIN, avant d'être cédée en 2012 à la société WAGIR, inscrite au RCS de BORDEAUX sous le n° 750 636 318.

Elle exerce une activité de services d'aménagement paysager extérieur, en intervenant tant au niveau de la réalisation et de l'entretien d'espaces verts, que de la mise en place de clôtures et de portails, le tout essentiellement dans le territoire du Médoc.

Elle emploie douze salariés à date.

La société DYNAMIXL a souscrit l'emprunt d'acquisition des actions de la société BOULERIS auprès de la banque CRÉDIT COOPÉRATIF pour un montant total de 420 000 euros, au taux d'intérêt de 1,20 %, garanti par un nantissement des titres de la société BOULERIS à hauteur de 100 %, une contre-garantie BPI de 50 % et une contre-garantie SOFITECH de 20 %.

- La société DYNAMIXL clôture ses comptes au 31 mars. Ses performances sur les derniers exercices ont été les suivantes :

En euros	2022	2023	2024	2025 ¹
Produits d'exploitation	0	36 502	48 377	63 002
<i>Dont chiffre d'affaires</i>	0	36 500	48 375	63 000
Charges d'exploitation	14 729	42 380	64 820	60 820
<i>Dont salaires et traitements</i>	0	29 580	37 294	40 217
Résultat d'exploitation	- 14 729	- 5 878	- 16 442	2 182
Résultat net	- 15 888	- 20 901	19 315	- 14 649

Capitaux propres	216 700	206 009	235 534	231 095
Total bilan	663 198	711 560	597 885	593 374

La société BOULERIS clôture, quant à elle, ses comptes au 30 juin. Ses performances sur les derniers exercices ont été les suivantes :

¹ Annexe 1 : Comptes annuels 2025 de la société DYNAMIXL

En euros	2021	2022	2023	2024 ²
Produits d'exploitation	1 274 146	1 192 943	875 555	1 077 595
<i>Dont chiffre d'affaires</i>	<i>1 257 242</i>	<i>1 162 663</i>	<i>831 193</i>	<i>1 040 561</i>
Charges d'exploitation	1 180 349	1 200 019	914 452	1 114 834
<i>Dont salaires et traitements</i>	<i>272 692</i>	<i>280 896</i>	<i>247 683</i>	<i>279 635</i>
Résultat d'exploitation	93 797	- 7 077	- 38 897	- 37 239
Résultat net	68 501	- 47 362	- 26 850	- 37 648

Capitaux propres	331 751	284 389	257 539	169 890
Total bilan	774 523	793 861	698 303	626 430

- À la date de l'acquisition de ses titres par la société DYNAMIXL, la société BOULERIS était déjà une entreprise en forte perte de vitesse, son chiffre d'affaires étant passé de 2 068 K€ à 1 257 K€ entre 2018 et 2021, soit une baisse de près de 39 %.

Lors de son arrivée, Monsieur LERMIGEAUX a été confronté à des départs de salariés (huit en 2022) qui avaient perdu toute motivation, ce qui a désorganisé l'entreprise et a obligé le repreneur à renouveler les deux tiers des effectifs de la société BOULERIS.

Celui-ci a également dû se livrer à un certain nombre de travaux comptables, après avoir notamment fait le constat d'une surévaluation des stocks dans les comptes annuels, et de l'absence de comptabilisation d'un certain nombre de sinistres.

Faisant les frais d'une diminution drastique du nombre de devis signés par la société BOULERIS lors des années précédentes, et de la lenteur structurelle de son cycle de vente lié au commerce B to B, la société a subi une nouvelle baisse de son chiffre d'affaires en 2022, puis en 2023. La société BOULERIS souffrait en outre d'une image dégradée par certains agissements de son précédent dirigeant, qui ont obligé Monsieur LERMIGEAUX à se livrer à un véritable travail de reconquête de la clientèle.

- Dans ce contexte, la société BOULERIS a sollicité du Tribunal de commerce de BORDEAUX l'ouverture d'une procédure de traitement de sortie de crise, demande à laquelle il a été fait droit par un jugement du 24 juillet 2024. Les difficultés de la filiale ont eu des effets directs sur la situation de sa société mère, la société DYNAMIXL étant dépendante des performances financières de la société BOULERIS pour assurer le paiement de l'emprunt d'acquisition.

² Annexe 2 : Comptes annuels 2024 de la société BOULERIS

C'est pourquoi une procédure de sauvegarde a aussi été ouverte au bénéfice de la société DYNAMIXL par un jugement du 24 juillet 2024.

III. DÉROULEMENT DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION

- Les performances de la société DYNAMIXL sur les huit mois de la période d'observation, d'août 2024 à mars 2025 inclus, sont synthétisées dans le compte de résultat établi par son expert-comptable le 18 avril 2025³.

Il en ressort que l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires cumulé de 50 875 euros, soit un chiffre d'affaires mensuel moyen de 6 359 euros correspondant à des prestations facturées à la société BOULERIS. Son résultat d'exploitation a été bénéficiaire et égal à 5 876 euros.

- Par un jugement du 18 décembre 2024, le Tribunal de commerce de BORDEAUX a arrêté un plan de traitement de sortie de crise au profit de la société BOULERIS prévoyant un paiement immédiat des créances de moins de 500 euros (soit 799,06 euros) et un remboursement du reste du passif à hauteur de 100 % sur une durée de dix ans en dix pactes annuels de 10 %⁴.

IV. PERSPECTIVES DE REDRESSEMENT DE L'ENTREPRISE

IV.1 Situation de trésorerie⁵

- Au 22 mai 2025, la trésorerie de la société DYNAMIXL est d'un montant de 12 850,82 euros, correspondant au solde créditeur de son compte ouvert auprès du CRÉDIT COOPÉRATIF. À cette date, la trésorerie de la société BOULERIS est d'un montant total de 110 721,97 euros, correspondant aux soldes créditeurs de ses comptes bancaires ouverts auprès du CRÉDIT COOPÉRATIF (57 143,38 euros) et de THEMIS (53 578,59 euros).

IV.2 Prévisions d'activité

- Le cabinet ERECAPLURIEL a établi des prévisions d'activité de la société DYNAMIXL sur une durée de dix ans, soit de 2026 à 2035⁶. Ce document anticipe un chiffre d'affaires total de 897 000 euros, soit un chiffre d'affaires annuel constant de 89 700 euros (correspondant à des prestations facturées à la société BOULERIS) qui permet de couvrir à la fois les charges

³ Annexe 3 : Compte de résultat de la période d'observation

⁴ Annexe 4 : Jugement du 18 décembre 2024 du Tribunal de commerce de BORDEAUX

⁵ Annexe 5 : Situation de trésorerie des sociétés DYNAMIXL et BOULERIS au 22 mai 2025

⁶ Annexe 6 : Prévisions d'activité établies par le cabinet ERECAPLURIEL

fixes de l'entreprise (assurance, honoraires et frais bancaires), ainsi que les rémunérations de son Président et de sa salariée.

Dans le détail, le montant total des produits d'exploitation sur la période devrait s'élever à 897 000 euros, contre 894 450 euros pour les charges d'exploitation, soit un excédent brut d'exploitation d'un montant total de 2 550 euros.

- La faisabilité financière du plan de sauvegarde de la société DYNAMIXL étant directement liée aux performances de la société BOULERIS, les prévisions intègrent aussi les avances de trésorerie qui seront effectuées par la filiale à la holding sur la durée du plan conformément à la convention de gestion de trésorerie signée le 09 mars 2022.

Cette contribution de la société BOULERIS est évaluée à la somme totale de 306 700 euros sur la durée du plan, permettant ainsi de couvrir les échéances dudit plan de sauvegarde.

IV.3 Niveau et perspectives d'emploi

- À l'ouverture de la procédure, la société DYNAMIXL employait une salariée sous contrat de travail à durée indéterminée, qui continue d'être dans les effectifs à ce jour et qui a vocation à le demeurer durant toute l'exécution du plan de sauvegarde, sans qu'aucune embauche soit nécessaire et donc intégrée aux prévisions.

V. MODALITÉS DE RÈGLEMENT DU PASSIF

V.1 Passif à rembourser

- L'état du passif déclaré de la société DYNAMIXL peut être synthétisé comme suit :

Créancier	Montant déclaré
AG2R AGIRC-ARRCO	812,84 €
CREDIT COOPERATIF	297 280,08 €
Willy GARCON	104 000,00 €
MALAKOFF HUMANIS	3 006,09 €
POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE	2 316,00 €
URSSAF AQUITAINE	4 187,00 €
SARL WAGIR	90 000,00 €
SARL WAGIR	30 000,00 €
TOTAL	531 602,01 €

- Dans ce cadre, le passif contesté de la société DYNAMIXL est le suivant :



Créancier	Montant contesté	Motif de contestation
AG2R AGIRC-ARRCO	812,84 €	Absence de pouvoir et de pièces justificatives.
Monsieur Willy GARCON	104 000,00 €	L'acte de cession des actions de la société BOULERIS du 09 mars 2022 ne prévoit pas de substitution de garantie. Monsieur Willy GARCON ne devait donc pas être déchargé de son engagement de caution, et lui seul est contractuellement tenu envers le CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE, la société DYNAMIXL n'étant pas débitrice de Monsieur GARCON à ce titre. Monsieur GARCON a reçu une simple mise en demeure de la banque, et le préjudice allégué est inexistant, tout comme la prétendue faute de la société DYNAMIXL qui n'est pas démontrée, étant en outre rappelé que la société BOULERIS bénéficie d'un plan de traitement de sortie de crise avec tous les effets que celui-ci engendre.
MALAKOFF HUMANIS	3 006,09 €	Par un courrier du 05 mai 2025, le créancier a demandé à ce que sa déclaration de créances soit considérée comme nulle et non avenue.
SARL WAGIR	90 000,00 €	Dans le cadre de la cession des actions de la société BOULERIS, 90 000 euros ont été séquestrés entre les mains de Maître Olivier SIRIEZ pour garantir l'exécution des engagements de garantie d'actif et de passif pris par le cédant. Une instance est en cours devant le Tribunal de commerce de BORDEAUX, avec une assignation délivrée le 26 février 2025 à la demande des sociétés DYNAMIXL et BOULERIS, portant notamment sur la mise en jeu de la garantie d'actif et de passif.
SARL WAGIR	30 000,00 €	La cession des actions de la société BOULERIS a été réalisée moyennant un prix provisoire d'un montant de 530 000 euros, dont 30 000 euros ont été séquestrés entre les mains de Maître Olivier SIRIEZ, afin de garantir la bonne exécution du paiement du prix définitif. Une instance est en cours devant le Tribunal de commerce de BORDEAUX qui, par un jugement du 18 mars 2025 rectifié par un jugement du 08 avril 2025, a ordonné une mesure d'expertise et a désigné un expert aux fins de fixer le prix définitif de la cession des actions de la société BOULERIS.
TOTAL	227 818,93 €	

- Compte tenu des contestations émises, le passif à rembourser retenu dans le cadre du plan est d'un montant total de **307 602,01 euros**, excluant les créances déclarées par Monsieur GARCON (la déclaration étant infondée) et par la SARL WAGIR (les sommes en cause étant séquestrées, elles ne donneront lieu à aucun paiement quelle que soit l'issue des instances).

V.2 Propositions de remboursement

- Il est rappelé que le mandataire judiciaire, en application de l'article L. 626-5 du Code de commerce, est chargé de recueillir individuellement ou collectivement l'accord de chaque créancier sur les délais et remises qui lui sont proposés.
- Dans ce cadre, les propositions pour le règlement du passif de la société sont les suivantes :
 - Créance superprivilégiée : néant
 - Créances inférieures à 500 euros : néant
 - Créances à échoir : néant
 - Autres créances :

Pour le remboursement de ces créances privilégiées et chirographaires, il est proposé aux créanciers un règlement de 100 % en dix annuités, avec une année de franchise et une progressivité des échéances comme suit :

Années	Montant de remboursement	Pourcentage de remboursement	Cumul de remboursement
Année 1 (2026)	15 380 €	5 %	5 %
Année 2 (2027)	15 380 €	5 %	10 %
Année 3 (2028)	15 380 €	5 %	15 %
Année 4 (2029)	30 760 €	10 %	25 %
Année 5 (2030)	30 760 €	10 %	35 %
Année 6 (2031)	30 760 €	10 %	45 %
Année 7 (2032)	30 760 €	10 %	55 %
Année 8 (2033)	38 450 €	12,5 %	67,5 %
Année 9 (2034)	38 450 €	12,5 %	80 %
Année 10 (2035)	61 520 €	20 %	100 %

Dans ce cadre, la société sollicitant une année de franchise, le premier paiement interviendra un an après le jour du jugement arrêtant le plan. En application des dispositions de l'article L. 626-21 du Code de commerce, les paiements prévus par le plan seront portables.

Le défaut de réponse, dans le délai de trente jours à compter de la réception de la lettre du mandataire judiciaire, vaudra acceptation des propositions ci-dessus.

V.3 Faisabilité financière du plan

- Le cabinet ERECAPLURIEL a établi une synthèse présentant les capacités contributives de chacune des deux sociétés du Groupe, ainsi que le remboursement du passif projeté à la fois dans le cadre du plan de traitement de sortie de crise de la société BOULERIS et du plan de sauvegarde de la société DYNAMIXL⁷. Il en ressort les principales données suivantes :

En euros	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Capacité de remboursement globale du Groupe	66 833	67 456	68 086	68 722	69 364	70 012	70 667	71 329	71 997	72 672
Règlement du passif BOULERIS	24 942	24 942	24 942	24 942	24 942	24 942	24 942	24 942	24 942	-
Règlement du passif DYNAMIXL	15 380	15 380	15 380	30 760	30 760	30 760	30 760	38 450	38 450	61 520
Autofinancement net	26 511	27 134	27 764	13 020	13 662	14 310	14 965	7 937	8 605	11 152

Le Groupe sera ainsi en mesure de supporter les dividendes des deux plans, tout en générant une trésorerie excédentaire lui permettant de faire face aux éventuels aléas de l'activité.

- À toutes fins utiles, il est aussi produit une situation comptable intermédiaire de la société BOULERIS arrêtée à la date du 31 mars 2025 (soit une période de neuf mois)⁸, qui fait état d'un chiffre d'affaires de 882 418 euros, d'un résultat d'exploitation de 18 322 euros, et d'un excédent brut d'exploitation de 25 540 euros.

Dans la mesure où les prévisions projettent un excédent brut d'exploitation de 33 794 euros à la clôture du prochain exercice, le Tribunal de commerce constatera que les performances financières réalisées sont conformes à celles anticipées.

V.4 Engagements/garanties

- Pour faciliter la bonne exécution du plan, la société s'engage à procéder à des versements trimestriels entre les mains du commissaire à l'exécution du plan, par virement automatique qui devra être mis en place dans un délai d'un mois suivant l'adoption du plan.
- L'entreprise s'engage à fournir une situation comptable intermédiaire semestrielle, et ses comptes annuels au plus tard six mois après la clôture de chacun de ses exercices.

⁷ Annexe 7 : Synthèse des plans des sociétés DYNAMIXL et BOULERIS

⁸ Annexe 8 : Situation comptable intermédiaire de la société BOULERIS

V.5 Réponses des créanciers

- Conformément aux articles L. 626-5 et R. 626-7 du Code de commerce, les propositions pour le règlement des dettes seront donc communiquées par le mandataire judiciaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à chaque créancier figurant sur la liste des créances. L'état des réponses sera dressé par ledit mandataire judiciaire.
- Le Tribunal donnera acte des délais et remises acceptés par les créanciers, et imposera des délais uniformes de paiement aux créanciers qui ont refusé les propositions, étant rappelé que l'inscription d'une créance au plan et l'acceptation par le créancier de délais et remises ne préjugent pas l'admission définitive de la créance au passif.

Fait à BORDEAUX, le 23 mai 2025.

La société DYNAMIXL

Monsieur Xavier LERMIGEAUX



DynamiXL

SASU au capital de 300.000 euros - APE 6630Z

156 rue de l'aéropostale 40600 BISCARROSE
Tél. 06 72 42 52 61 Mail. xavierlermigeaux@aol.com

R.C.S. Mont-de-Marsan 878-312-172-000-17 | FRA10 878312172

ANNEXES

Annexe 1 : Comptes annuels 2025 de la société DYNAMIXL

Annexe 2 : Comptes annuels 2024 de la société BOULERIS

Annexe 3 : Compte de résultat de la période d'observation

Annexe 4 : Jugement du 18 décembre 2024 du Tribunal de commerce de BORDEAUX

Annexe 5 : Situation de trésorerie des sociétés DYNAMIXL et BOULERIS au 22 mai 2025

Annexe 6 : Prévisions d'activité établies par le cabinet ERECAPLURIEL

Annexe 7 : Synthèse des plans des sociétés DYNAMIXL et BOULERIS

Annexe 8 : Situation comptable intermédiaire de la société BOULERIS



Annexe 1

Bilan Actif

		31/03/2025			31/03/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	581 203		581 203	581 225	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	6 300		6 300	6 300	
	TOTAL (II)	587 503		587 503	587 525
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	2 134		2 134	163
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	3 737		3 737	10 197	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	5 871		5 871	10 361
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	593 374		593 374	597 885	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

6 300

6 300

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/03/2025	31/03/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
Report à nouveau	(85 737)	(105 052)	
Résultat de l'exercice	(14 649)	19 315	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	31 481	21 271	
	Total des capitaux propres	231 095	235 534
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	289 006	308 833
	Emprunts et dettes financières divers (3)	51 676	36 749
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 623	3 597
	Dettes fiscales et sociales	18 974	13 172
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	362 279	362 351
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	593 374	597 885
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(14 649,13)	19 315,14
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	362 279	113 076
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	180	
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

				31/03/2025	31/03/2024
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	63 000		63 000	48 375
	Montant net du chiffre d'affaires	63 000		63 000	48 375
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			2	2
	Total des produits d'exploitation (1)			63 002	48 377
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 394	12 870
	Impôts, taxes et versements assimilés			635	562
	Salaires et traitements			40 217	37 294
	Charges sociales du personnel			17 574	14 094
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
Total des charges d'exploitation (2)			60 820	64 820	
RESULTAT D'EXPLOITATION				2 182	(16 442)

Compte de Résultat 2/2

		31/03/2025	31/03/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 182	(16 442)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3	50 001
	Total des produits financiers	3	50 001
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	950	4 034
	Total des charges financières	950	4 034
RESULTAT FINANCIER		(947)	45 967
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 235	29 525
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	22	
	Total des produits exceptionnels	22	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 674 22 10 210	10 210
	Total des charges exceptionnelles	15 906	10 210
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(15 884)	(10 210)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		63 027	98 379
TOTAL DES CHARGES		77 676	79 063
RESULTAT DE L'EXERCICE		(14 649)	19 315

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Annexe 2

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/06/2024			30/06/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	642	642		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	74 004	71 359	2 644	16 768
	Autres immobilisations corporelles	102 681	87 442	15 239	25 358
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	168		168	168	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	5 415		5 415	5 415	
	TOTAL (II)	182 909	159 443	23 466	47 709
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	33 110		33 110	32 872
	En-cours de production de biens	2 755		2 755	5 900
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	300 713		300 713	296 261
	Autres créances	127 766		127 766	215 102
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	117 397		117 397	73 084	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	21 223		21 223	27 375
	TOTAL (III)	602 964		602 964	650 594
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	785 873	159 443	626 430	698 303

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

5 415

5 415

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2024

30/06/2023

		30/06/2024	30/06/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	124 389	174 389
	Report à nouveau	(26 850)	
	Résultat de l'exercice	(37 648)	(26 850)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	169 890	257 539
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	34 550	39 765
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	34 550	39 765
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	201 518	156 049
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 013	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		9 207
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 800	146 975
	Dettes fiscales et sociales	87 569	68 885
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	47 089	10 530	
	Produits constatés d'avance (1)		9 354
	Total des dettes	421 989	400 999
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	626 430	698 303
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(37 648,23)	(26 850,17)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	390 467	322 633
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	132 349	47 757
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/06/2024

30/06/2023

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 577		1 577	225
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 038 984		1 038 984	830 968
	Montant net du chiffre d'affaires	1 040 561		1 040 561	831 193
	Production stockée			(3 145)	3 380
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			13 292	21 600
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			23 387	18 344
Autres produits			3 500	1 038	
Total des produits d'exploitation (1)				1 077 595	875 555
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			333 461	239 422
	Variation de stock			11 488	(926)
	Autres achats et charges externes			417 228	335 467
	Impôts, taxes et versements assimilés			5 411	5 377
	Salaires et traitements			279 635	247 683
	Charges sociales du personnel			52 069	51 436
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			10 123	13 027
	- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations				11 726	
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions			4 550	5 015	
Autres charges			870	6 223	
Total des charges d'exploitation (2)				1 114 834	914 452
RESULTAT D'EXPLOITATION				(37 239)	(38 897)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/06/2024

30/06/2023

RESULTAT D'EXPLOITATION		(37 239)	(38 897)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	193	16
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	194	16
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	5 609	1 502
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	5 609	1 502
RESULTAT FINANCIER		(5 415)	(1 486)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(42 655)	(40 383)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	1 538	1 500
	Sur opérations en capital	21 333	1 000
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		17 601
	Total des produits exceptionnels	22 871	20 101
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	3 310	1 819
	Sur opérations en capital	14 555	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		4 750
	Total des charges exceptionnelles	17 865	6 569
RESULTAT EXCEPTIONNEL		5 006	13 532
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		1 100 660	895 672
TOTAL DES CHARGES		1 138 308	922 523
RESULTAT DE L'EXERCICE		(37 648)	(26 850)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Annexe 3

Compte de Résultat 1/2

				31/03/2025	31/03/2024
		France	Exportation	8 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	50 875		50 875	48 375
	Montant net du chiffre d'affaires	50 875		50 875	48 375
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			2	2
	Total des produits d'exploitation (1)			50 877	48 377
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 822	12 870
	Impôts, taxes et versements assimilés			473	562
	Salaires et traitements			31 005	37 294
	Charges sociales du personnel			11 702	14 094
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
Total des charges d'exploitation (2)			45 002	64 820	
RESULTAT D'EXPLOITATION				5 876	(16 442)

Compte de Résultat 2/2

		31/03/2025	31/03/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 876	(16 442)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		50 001
Total des produits financiers			50 001
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		4 034
Total des charges financières			4 034
RESULTAT FINANCIER			45 967
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		5 876	29 525
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 357 6 807	10 210
Total des charges exceptionnelles		11 164	10 210
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(11 164)	(10 210)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		50 877	98 379
TOTAL DES CHARGES		56 166	79 063
RESULTAT DE L'EXERCICE		(5 289)	19 315

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Détail du Compte de Résultat

	01/08/2024 31/03/2025	8 mois	01/04/2023 31/03/2024	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	50 877,21	100,00	48 377,42	100,01	2 499,79	5,17
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	50 875,00	100,00	48 375,00	100,00	2 500,00	5,17
Production vendue Services FRANCE	50 875,00	100,00	48 375,00	100,00	2 500,00	5,17
70600000 Prestations de services	50 875,00	100,00	48 375,00	100,00	2 500,00	5,17
Montant net du chiffre d'affaires	50 875,00	100,00	48 375,00	100,00	2 500,00	5,17
Autres produits d'exploitation	2,21		2,42	0,01	(0,21)	-8,68
75800000 Produits divers gest.courante	2,21		2,42	0,01	(0,21)	-8,68
Total des charges d'exploitation	45 001,60	88,46	64 819,74	133,99	(19 818,14)	-30,57
Autres achats et charges externes	1 821,59	3,58	12 870,40	26,61	(11 048,81)	-85,85
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	45,72	0,09	54,06	0,11	(8,34)	-15,43
61600000 ASSURANCES			1 302,00	2,69	(1 302,00)	-100,00
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	264,00	0,52	411,60	0,85	(147,60)	-35,86
62261000 HONORAIRES JURIDIQUES	1 100,00	2,16	275,00	0,57	825,00	300,00
62262000 HONORAIRES CONSEIL RACHAT SOCIE			6 535,52	13,51	(6 535,52)	-100,00
62263000 AUTRES HONORAIRES			2 183,00	4,51	(2 183,00)	-100,00
62270000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	100,00	0,20	436,69	0,90	(336,69)	-77,10
62570000 Déplacements, missions, récep.			360,00	0,74	(360,00)	-100,00
62700000 FRAIS BANCAIRES	311,87	0,61	1 312,53	2,71	(1 000,66)	-76,24
Impôts, taxes et versements assimilés	473,31	0,93	561,50	1,16	(88,19)	-15,71
63330000 formation professionnelle continue	261,31	0,51	313,50	0,65	(52,19)	-16,65
63350000 TAXE APPRENTISSAGE	212,00	0,42	248,00	0,51	(36,00)	-14,52
Salaires et traitements	31 005,00	60,94	37 294,22	77,09	(6 289,22)	-16,86
64110000 Rémunération du personnel	24 045,40	47,26	33 807,69	69,89	(9 762,29)	-28,88
64120000 CONGES PAYES	6 959,60	13,68	3 486,53	7,21	3 473,07	99,61
Charges sociales du personnel	11 701,57	23,00	14 093,62	29,13	(2 392,05)	-16,97
64510000 URSSAF	7 311,87	14,37	8 607,26	17,79	(1 295,39)	-15,05
64532000 COTISATIONS RETRAITE ET PREVOY	3 258,70	6,41	4 976,97	10,29	(1 718,27)	-34,52
64550000 CHARGES/CONGES A PAYER	1 045,00	2,05	410,99	0,85	634,01	154,26
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL-PHARMACIE	86,00	0,17	98,40	0,20	(12,40)	-12,60
Autres charges de gestion courante	0,13				0,13	
65800000 Charges gestion courante	0,13				0,13	
Résultat d'exploitation	5 875,61	11,55	(16 442,32)	-33,99	22 317,93	135,73
Total des produits financiers			50 001,14	103,36	(50 001,14)	-100,00
Produits financiers de participations			50 001,14	103,36	(50 001,14)	-100,00
76100000 Produits de participation			50 001,14	103,36	(50 001,14)	-100,00
Total des charges financières			4 033,68	8,34	(4 033,68)	-100,00

Détail du Compte de Résultat

	01/08/2024 31/03/2025	8 mois	01/04/2023 31/03/2024	12 mois	Variations	%
Intérêts et charges assimilées						
66116000 INTERETS SUR EMPRUNTS ET DETTES			4 033,68	8,34	(4 033,68)	-100,00
			4 033,68	8,34	(4 033,68)	-100,00
Résultat financier			45 967,46	95,02	(45 967,46)	-100,00
Résultat courant avant impôts	5 875,61	11,55	29 525,14	61,03	(23 649,53)	-80,10
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles	11 164,44	21,94	10 210,00	21,11	954,44	9,35
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	4 357,44	8,56			4 357,44	
67180000 Charges except./ope.gestion	4 357,44	8,56			4 357,44	
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions	6 807,00	13,38	10 210,00	21,11	(3 403,00)	-33,33
68725000 DOTATIONS AMORTISSEMENTS DERO	6 807,00	13,38	10 210,00	21,11	(3 403,00)	-33,33
Résultat exceptionnel	(11 164,44)	-21,94	(10 210,00)	-21,11	(954,44)	-9,35
Résultat de l'exercice	(5 288,83)	-10,40	19 315,14	39,93	(24 603,97)	-127,38

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX
5 ÈME CHAMBRE**

**JUGEMENT DU 18 DECEMBRE 2024
QUI ARRETE LE PLAN DE TRAITEMENT DE SORTIE DE CRISE
DE LA SOCIETE BOULERIS SAS**

N°PCL : 2024L3515 – 2024L3042

N° RG : 2024J1075

DEBITEUR

SAS BOULERIS

RCS BORDEAUX : 440 705 341 – 2002 B 370

Siège social : ZA NAY – 3 rue des Ficaïres – 33990 Hourtin

Comparaissant par son dirigeant Monsieur Xavier LERMIGEAUX, Président de la société DYNAMIXL SASU,

MANDATAIRE

La SELARL ASCAGNE AJ SO

sise 34 Cours de Verdun - 33000 Bordeaux

Comparaissant par Maître Aurélien MOREL,

MINISTERE PUBLIC

Non présent et ayant transmis son avis écrit le 29 octobre 2024,

COMPOSITION DU TRIBUNAL

Décision contradictoire et en premier ressort,

Débats, clôture des débats et mise en délibéré lors de l'audience du 16 octobre 2024, en chambre du conseil, où siégeaient :

- Christophe DUPORTAL, président de chambre,
- Nathalie CRESPOS et Marc-Henri BOUCHER, juges,

Assistés d'Emilie ZAKY, greffier assermenté,

Délibérée par les mêmes juges,

Prononcée ce jour par sa mise à disposition au greffe par Christophe DUPORTAL, président de chambre, assisté de Émilie ZAKY, greffier assermenté,

La minute du présent jugement est signée par Christophe DUPORTAL, président de chambre et Émilie ZAKY, greffier assermenté.



JUGEMENT

Conformément au chapitre I du titre III du livre VI du code de commerce, en application de l'article 13 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de sortie de crise sanitaire instituant une procédure de traitement de sortie de crise, et de la loi n° 2023-1059 du 20 novembre 2023 remettant cette procédure en vigueur à compter du 21 novembre 2023, les alinéas III et IV de l'article L 622-13, les sections 1, 3 et 4 du chapitre IV et le chapitre V du titre II du livre VI du code de commerce n'étant pas applicables,

Vu le décret n° 2021-1354 du 16 octobre 2021 relatif à la procédure de traitement de sortie de crise,

Par jugement en date du 24 juillet 2024, le Tribunal a :

- constaté l'état de cessation des paiements de la société BOULERIS SAS, dont le siège social se situe à Hourtin (33990) – ZA NAY - 3 rue des Ficaïres, identifiée au RCS BORDEAUX, sous le numéro 440 705 341, et fixé au 30 juin 2024 la date de cessation des paiements, relevé que la société BOULERIS SAS dispose des capacités financières pour payer ses créances salariales et a la capacité d'élaborer un plan tendant à assurer la pérennité de l'entreprise, emploie moins de 20 salariés et fait face à un passif de moins de 3 millions d'euros,
- Prononcé dès lors l'ouverture d'une procédure de traitement de sortie de crise, le débiteur exerçant une activité de travaux de finition du bâtiment, maçonnerie, travaux et aménagements paysagers, pose de clôture, portail et mobilier urbain et fixé à 3 mois la durée de la période d'observation, soit jusqu'au 24 octobre 2024, et convoqué les parties à l'audience du 18 septembre 2024,
- Nommé Monsieur Christophe LATASTE, en qualité de juge-commissaire et Monsieur Franck CHANQUOY, juge-commissaire suppléant,
- Désigné la SELARL ASCAGNE AJ SO, 34 Cours de Verdun – 33000 BORDEAUX, en qualité de mandataire et dit que cette mission sera suivie par Maître Aurélien MOREL.

Par ce même jugement, le tribunal a imparti aux créanciers un délai d'un mois pour actualiser leurs créances à compter de la publication du jugement au BODACC et autorisé le débiteur à poursuivre son activité pendant une période de trois mois, soit jusqu'au 24 octobre 2024, renvoyant l'affaire à l'audience du 18 septembre 2024, puis au 16 octobre 2024 pour qu'il soit statué par le tribunal conformément à l'article 5 du décret n° 2021-1354 du 16 octobre 2021 relatif à la procédure de traitement de sortie de crise.

Dans le cadre de cette procédure, le 23 août 2024, le mandataire a circularisé auprès des créanciers le plan élaboré par le débiteur.



HISTORIQUE ET ORIGINE DES DIFFICULTES

La société BOULERIS est la filiale de la société holding DYNAMIXL SASU, qui a été créée en octobre 2019 par Monsieur Xavier LERMIGEAUX.

Un protocole de cession a été signé le 12 novembre 2021 entre les sociétés WAGIR et DYNAMIXL SASU (cette dernière étant représentée par Monsieur Xavier LERMIGEAUX), portant sur l'acquisition des titres de la société BOULERIS SAS.

Un acte réitératif a in fine été conclu le 9 mars 2022 prévoyant la cession des titres de la société BOULERIS à la société DYNAMIXL SASU.

La société DYNAMIXL SASU est une société par actions simplifiée au capital de 300.000,00 euros, est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONT-DE-MARSAN sous le numéro 878 312 172 et est située au 156 rue de l'aéropostale – 40600 BISCAROSSE.

La société DYNAMIXL SASU est détenue à 100 % par Monsieur Xavier LERMIGEAUX.

La société DYNAMIXL SASU bénéficie d'une procédure de sauvegarde ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Bordeaux en date du 24 juillet 2024, dans le cadre d'une stratégie de restructuration globale de l'endettement financier puisque la capacité de la société holding à procéder au remboursement de la dette senior dépend des capacités contributives de la société d'exploitation BOULERIS SAS.

La société BOULERIS SAS exerce une activité d'aménagement paysager extérieur, essentiellement sur le territoire du Médoc, portant sur la réalisation et l'entretien d'espaces verts et sur la mise en place de clôtures et de portails.

La société BOULERIS SAS dispose majoritairement d'une clientèle de professionnels dont des collectivités et des promoteurs.

Elle intervient également en qualité de sous-traitant des agences SARRAZI (appartenant au Groupe COLAS) et ADE TP (appartenant au Groupe FAYAT), pour lesquelles elle réalise principalement des travaux de création d'espaces verts.

Lors du rachat des titres, la société BOULERIS SAS avait connu une forte dégradation de son chiffre d'affaires qui est passé de 2.100.000,00 euros à 1.300.000,00 euros entre 2018 et 2021.

L'origine des difficultés s'explique notamment par :

- le départ de huit salariés, lors de l'arrivée de Monsieur LERMIGEAUX, qui avaient perdu toute motivation, ce qui a désorganisé l'entreprise et obligé le repreneur à renouveler deux tiers des effectifs de la société,
- une baisse croissante du chiffre d'affaires en raison notamment du cycle de ventes de professionnels à professionnels structurellement lent,
- une image dégradée de la société BOULERIS SAS due, selon les informations communiquées par Monsieur LERMIGEAUX, à certains agissements de son précédent dirigeant.

C'est dans ces conditions que la société BOULERIS SAS a sollicité l'ouverture d'une procédure de traitement de sortie de crise.

La société remplissant les conditions de taille et de préparation prévues par la loi du 31 mai 2021 et du 20 novembre 2023 sur le traitement de sortie de crise, c'est dans ce cadre que la démarche a été engagée et dans ces conditions que le tribunal de commerce de Bordeaux a ouvert une procédure de traitement de sortie de crise en faveur de la société BOULERIS SAS, en date du 24 juillet 2024.

SITUATION COMPTABLE ET SOCIALE A L'ORIGINE DE LA PROCEDURE

La comptabilité de l'entreprise est suivie par le cabinet d'expertise comptable EXTENCIA BORDEAUX GIRONDE, pris en la personne de Monsieur David BRACHET.

Les performances de la société sur ses derniers exercices sont les suivantes :

<i>Exercice clos au 30/06</i>	2024 12 mois	2023 12 mois	2022 12 mois	2021 12 mois	2020 12 mois	2019 12 mois	2018 12 mois
Chiffre d'affaires	1 040 561 €	831 193 €	1 162 663 €	1 257 242 €	1 331 083 €	1 711 455 €	2 068 400 €
Produits d'exploitation	1 077 595 €	875 555 €	1 192 943 €	1 274 146 €	1 356 895 €	1 710 288 €	2 073 232 €
Charges d'exploitation	1 114 834 €	914 452 €	1 200 019 €	1 180 349 €	1 352 359 €	1 680 589 €	2 027 379 €
E.B.E	<48 584> €	<22 287> €	732 €	123 831 €	21 992 €	58 852 €	75 631 €
Résultat d'exploitation	<37 239> €	<38 897> €	<7 077> €	93 797 €	4 536 €	29 700 €	45 853 €
Résultat financier	<5 415> €	<1 486> €	<2 025> €	<500> €	<2 446> €	<570> €	<272> €
Résultat exceptionnel	5 006 €	13 532 €	<38 261> €	<5 040> €	<1 295> €	16 485 €	563 €
Résultat net	<37 648> €	<26 850> €	<47 362> €	68 501 €	655 €	42 206 €	47 602 €
Capitaux propres	169 890 €	257 539 €	284 389 €	331 751 €	263 250 €	302 595 €	305 389 €
Endettement financier	201 518 €	156 049 €	149 631 €	160 026 €	163 493 €	15 719 €	3 384 €
Disponibilités	117 397 €	73 084 €	194 251 €	10 874 €	127 309 €	123 323 €	47 310 €
Total bilan	626 430 €	686 244 €	793 861 €	774 523 €	721 020 €	861 590 €	852 769 €

A l'ouverture de la procédure, la société comptait 12 salariés.

RESULTATS DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 214.800,00 euros sur les deux premiers mois de la période d'observation, tandis que selon les prévisions établies, la société prévoyait de réaliser un chiffre d'affaires de 130.000,00 euros sur les mois d'août et septembre 2024.

Le chiffre d'affaires réalisé est donc supérieur à celui qui avait été budgété, ce qui se justifie par la signature de contrats pour des prestations réalisées sur les mois d'été, et notamment un contrat avec le Département portant sur l'entretien des établissements scolaires en période estivale.

L'activité a été rentable sur les mois d'août et de septembre 2024 et a permis de dégager un bénéfice de 19.800,00 euros. Le dirigeant a précisé par ailleurs que sur les prochains mois, le carnet de commandes et les signatures en cours permettront d'atteindre le chiffre d'affaires budgété.

La société BOULERIS SAS dispose au 18 octobre 2024 d'un niveau de trésorerie de 108.276,36 euros.

POURSUITE D'ACTIVITE ET COMPTES PREVISIONNELS

Les prévisionnels d'exploitation au titre des exercices 2025 et 2026 ont été modélisés par le cabinet ERECA PLURIEL et peuvent être synthétisés comme suit :

Exercice	Du 01/08/2024 au 31/07/2025	Du 01/08/2025 au 31/08/2026
Chiffre d'affaires	1.235.730 €	1.300.000 €
Achats matières et matériel	469.577 €	494.000 €
Frais de locaux et matériel	198.722 €	201.260 €
Autres frais de gestion	150.494 €	138.494 €
Impôts et taxes	1.600 €	1.600 €
Charges de personnel	381.542 €	381.542 €
Charges d'exploitation	1.201.936 €	1.216.896 €
Excédent brut d'exploitation (EBE)	33.794 €	83.104 €

Les prévisionnels de trésorerie communiqués par le cabinet ERECA PLURIEL (intégrant les échéances de remboursement du plan BOULERIS et les *management fees* à verser à la société DYNAMIXL) peuvent être synthétisés comme suit : (en euros)

DESIGNATION	31/07/ 25	31/07/ 26	31/07/ 27	31/07/ 28	31/07/ 29	31/07/ 30	31/07/ 31	31/07/ 32	31/07/ 33	31/07/ 34	31/07/ 35
EBE	33 794	83 104	83 104	83 935	84 774	85 622	86 478	87 343	88 217	89 099	89 990
Déficit fiscal	33 794	83 104	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IS	0	0	16 526	16 734	16 944	17 156	17 370	17 586	17 804	18 025	18 247
CAF	33 794	83 104	66 578	67 201	67 831	68 467	69 109	69 757	70 412	71 074	71 742
Remboursement plan BOULERIS	799	25 110	25 110	25 110	25 110	25 110	25 110	25 110	25 110	25 110	25 109
Management fees DYNAMIXL	0	0	15 594	15 594	15 594	31 187	31 187	31 187	31 187	38 984	38 984
Autofinance ment net	32 995	57 994	25 875	26 498	27 127	12 170	12 812	13 460	14 115	6 980	7 649
VARIATION BFR	-38 613	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Trésorerie initiale	94 765	89 147	147 142	173 016	199 514	226 641	238 811	251 622	265 083	279 198	286 178
Trésorerie finale	89 147	147 142	173 016	199 514	226 641	238 811	251 622	265 083	279 198	286 178	293 828

La société prévoit une augmentation de l'Excédent Brut d'Exploitation de BOULERIS SAS sur les exercices suivants de 1 % l'an à partir de 2028.

Une ligne Dailly va être mise en place (en-cours maximum de 250.000,00 euros) et il est prévu de mobiliser 50 % de la facturation du mois, et ce, dès le 4^{ème} trimestre 2024.

PROCEDURES EN COURS ET PASSIF POSTERIEUR (article L.622-17 du code de commerce)

Cinq procédures sont en cours dont :

- 3 contre le vendeur des titres de la société BOULERIS pour notamment la détermination du prix de vente et la mobilisation de la garantie Actif / passif.
- 2 en défense à l'initiative de particulier et d'une Association Syndical Libre.

Il n'y a pas de dette postérieure déclarée à ce jour

PASSIF SOUMIS AU PLAN (article L.622-24 du code de commerce) & PROPOSITION D'APUREMENT DU PASSIF

Dans le cadre de la procédure de traitement de sortie de crise, la société BOULERIS SAS a présenté un plan d'apurement de son passif.

Ce plan prévoit le remboursement du passif sur 10 ans par annuités égales.

Les créances inférieures à 500,00 euros peuvent être synthétisées comme suit :

Nom	Montant déclaré	Retour créancier	Projection montant avec correction
SAS HILTI FRANCE	100,58 €		100,58 €
SAS SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE	122,84 €		122,84 €
SARL REMARKABLE	365,64 €	Accord	365,64 €
Ass VAL'HOR	210 €		210 €
Total	799,06 €	-	799,06 €

Les créances inférieures à 500,00 euros s'élèvent à 799,06 euros. Elles seront réglées dès l'adoption du plan.

Passif total déclaré, avec prise en compte des différents retours des créanciers : 251.017,94 euros.

Le paiement de 100 % des créances admises peut être synthétisé selon l'échéancier suivant :

Echéances de remboursement	%	Montant du versement
1 ^{ère} échéance	10 %	25.021,80 €
2 ^{ème} échéance	10 %	25.021,80 €
3 ^{ème} échéance	10 %	25.021,80 €
4 ^{ème} échéance	10 %	25.021,80 €
5 ^{ème} échéance	10 %	25.021,80 €
6 ^{ème} échéance	10 %	25.021,80 €
7 ^{ème} échéance	10 %	25.021,80 €
8 ^{ème} échéance	10 %	25.021,80 €
9 ^{ème} échéance	10 %	25.021,80 €
10 ^{ème} échéance	10 %	25.021,74 €
Total	100 %	250.217,94 €

La société s'engage à provisionner entre les mains du commissaire à l'exécution du plan, 1/12^{ème} du montant de l'échéance annuelle par virement mensuel automatique qui devra être mis en place dans un délai de trois semaines suivant l'adoption du plan.

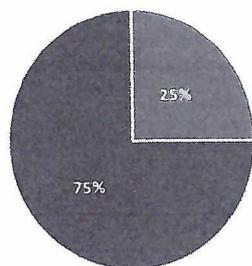
Le paiement du premier pacte interviendra à la première date anniversaire du jugement arrêtant le plan.

RÉPONSES DES CREANCIERS

Les créanciers disposaient d'un délai de 30 jours à compter de la réception de la consultation pour émettre un avis sur le projet de plan proposé, délai expirant le 17 octobre 2024.

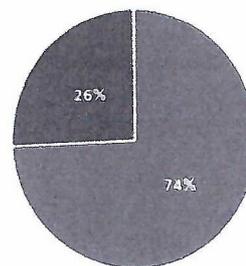
L'état définitif des réponses des créanciers par suite de la consultation est le suivant :

(1) Répartition des réponses par rapport au nombre de créanciers



■ Accord : 3 ■ Refus : 0 ■ Défaut de réponse : 9

(2) Répartition des réponses par rapport au total des créances



■ Accord : 3 ■ Refus : 0 ■ Défaut de réponse : 9

Il est rappelé qu'au-delà du délai de 30 jours, le défaut de réponse des créanciers vaut acceptation, conformément aux dispositions de l'article L.626-5 du Code de commerce, applicables à la procédure de traitement de sortie de crise par renvoi au IV de l'article 13 de la Loi n°2021-689 du 31 mai 2021.

Le plan de sortie de crise a été accepté explicitement par 3 créanciers représentant en nombre 25 % et représentant 74 % du montant passif soumis au plan de la société BOULERIS SAS.

PAIEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DES ORGANES DE LA PROCEDURE

Les frais et honoraires des organes de la procédure ont été réglés.

AVIS DU MANDATAIRE

Les prévisions élaborées par le cabinet d'expertise comptable démontrent la viabilité des opérations de restructuration projetées.

Ainsi, le plan de sortie de crise présenté apparaît comme la seule solution permettant d'assurer la pérennité de l'activité du Groupe et le remboursement durable de l'intégralité des créanciers.

Le Mandataire donne son avis favorable sur le plan présenté.

AVIS DU JUGE-COMMISSAIRE

Le Juge-Commissaire, dans son rapport du 14 octobre 2024, indique que compte tenu des pièces produites et par suite des rapports du mandataire, il émet un avis favorable au projet de plan.

DECLARATION DU DEBITEUR

Le débiteur a confirmé à l'audience son souhait de voir ce plan de traitement de sortie de crise être arrêté par le tribunal de commerce.

AVIS DU MINISTÈRE PUBLIC

Par avis écrit communiqué oralement aux parties, le Ministère Public s'en remet à la sagesse du Tribunal,

SUR QUOI, LE TRIBUNAL,

Les instances étant liées, le Tribunal les joindra et statuera par un seul et même jugement.

L'article 13 de la loi 2021-689 dispose dans son premier § : « Il est institué une procédure de traitement de sortie de crise ouverte sur demande d'un débiteur mentionné à l'article L. 620-2 du code de commerce qui, étant en cessation des paiements, dispose cependant des fonds disponibles pour payer ses créances salariales et justifie être en mesure, dans les délais prévus au présent article, d'élaborer un projet de plan tendant à assurer la pérennité de

l'entreprise.

La procédure ne peut être ouverte qu'à l'égard d'un débiteur dont le nombre de salariés et le total de bilan sont inférieurs à des seuils fixés par décret et dont les comptes apparaissent réguliers, sincères et aptes à donner une image fidèle de la situation financière de l'entreprise».

Les dispositions de cette loi ont été remises en vigueur pendant deux ans à compter du 21 novembre 2023, date de la loi 2023-1059 publiée au Journal Officiel du 21 novembre 2023.

Au vu des pièces versées au dossier, des déclarations faites à l'audience et des éléments complémentaires sur l'état des créances fourni par le mandataire, le tribunal observe que :

- malgré la brièveté de la procédure devant le tribunal, souhaitée par la société BOULERIS SAS pour ne pas perturber davantage sa clientèle professionnelle, le plan projeté et la sortie de la procédure ont été bien préparés, permettant de se concentrer sur la consultation des créanciers,
- les mesures prises pour améliorer la situation financière et la maîtrise des frais généraux ont fortement abaissé le point mort de la structure à redresser ; le prévisionnel établi table prudemment sur un rétablissement graduel des profits de la société BOULERIS SAS et laisse à penser que la CAF des trois prochains exercices permettra de faire face aux échéances du plan,
- 3 créanciers représentant 74 % du passif soumis ont donné leur accord au plan, 9 autres s'abstenant de répondre représentant 26 % du passif, ce qui porte à 100 % le pourcentage des créanciers ayant accepté de manière expresse ou tacite le plan.
- les organes de la procédure sont unanimes en faveur de l'adoption du plan proposé,
- La trésorerie disponible déclarée à l'audience permet de faire face aisément au montant des créances de moins de 500 euros, soit 799,06 € qui seront à rembourser immédiatement selon les articles L.626-20 –II et R 626-34 du code de commerce dans la limite de 5 % du passif,

En conséquence, le tribunal considérera que le plan proposé par la société BOULERIS SAS permet la poursuite de l'activité de l'entreprise, le maintien de l'emploi ainsi que l'apurement du passif, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, relative à la gestion de sortie de crise sanitaire, instituant une procédure de traitement de sortie de crise.

Dans ces conditions, le tribunal arrêtera le plan de traitement de sortie de crise proposé par Monsieur Xavier LERMIGEAUX, en sa qualité de Président de la société DYNAMIXL SASU, gérante de la société BOULERIS SAS et désignera la société DYNAMIXL SASU représentée par Monsieur Xavier LERMIGEAUX comme tenu de la bonne exécution du plan,

En application de l'article L.626-12 du code de commerce, le tribunal fixera la durée du plan à 10 ans.

Il y aura lieu de prendre acte de l'acceptation expresse de ce plan par 3 créanciers, représentant 74 % du passif soumis au plan.



Il y aura lieu de dire que pour les 9 créanciers restés taisant, représentant 26 % du passif soumis, l'absence de réponse vaut accord tacite, ce qui porte à 12 le nombre de créanciers ayant donné leur accord, de manière expresse ou tacite, représentant 100 % du passif soumis au plan.

Pour les créanciers ayant accepté le plan, de manière expresse ou tacite, les remboursements du passif échu s'effectueront donc à 100 % en 10 pactes annuels égaux de 10 %.

Le tribunal nommera la SELARL ASCAGNE AJ SO, sise 34 Cours de Verdun, 33000 BORDEAUX, prise en la personne de Maître Aurélien MOREL, en qualité de commissaire à l'exécution du plan, avec les missions et pouvoirs qui lui sont donnés par le code de commerce, et rappelle toutefois qu'elle demeure en fonction en sa qualité de mandataire pour la vérification des créances conformément à l'article L.626-24 du code du commerce.

Le tribunal ordonnera au débiteur de verser entre les mains du commissaire à l'exécution du plan les sommes destinées au remboursement des créanciers par virement mensuel automatique du 12^{ième} de l'échéance annuelle, modalité qui devra être mise en place dans un délai de trois semaines suivant l'adoption du plan.

Le paiement du premier pacte intervenant à la première date anniversaire du jugement arrêtant le plan de traitement de sortie de crise grâce aux versements mensuels entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.

Le juge-commissaire restera en fonction jusqu'à la clôture de la procédure et procédera au contrôle des éléments joints au rapport du commissaire à l'exécution du plan.

Le commissaire à l'exécution du plan assurera les missions et utilisera les pouvoirs et les moyens prévus par le code de commerce ainsi que les missions particulières fixées par le présent jugement ; il fera immédiatement rapport au président du tribunal et au procureur de la République en cas d'inexécution du plan.

Le tribunal, dans le cadre de ces missions particulières, demandera au commissaire à l'exécution du plan de répartir entre les créanciers les sommes reçues du débiteur en paiement des pactes du plan ; il devra également surveiller la situation financière de la société et exiger la remise des documents comptables à la fin de chaque semestre, attestés par un expert-comptable, comme s'y est engagé le débiteur.

Le commissaire à l'exécution du plan fera un rapport annuel sur l'exécution des engagements du débiteur qui sera déposé par ses soins au greffe du tribunal et tenu à disposition du procureur de la République et de tout créancier et ce dans le délai maximum de 30 jours des dates d'échéances fixées pour ces engagements.

Le tribunal dira que le mandat du commissaire à l'exécution du plan prendra fin avec le jugement du tribunal constatant que l'exécution du plan est achevée, par application de l'article L.626-28 du code de commerce ou, le cas échéant, avec le jugement du tribunal prononçant sa résolution sur le fondement de l'article L.626-27 dudit code.

Le tribunal invitera le commissaire à l'exécution du plan à le saisir pour constater que l'exécution du plan est achevée dans un délai maximum de six mois à compter de la fin du plan.

Le tribunal prononcera l'inaliénabilité du fonds de commerce de la société BOULERIS SAS et des biens qui le composent, sauf en ce qui concerne les biens corporels, en cas de remplacement par des biens d'une valeur équivalente ou supérieure, pendant toute la durée du plan afin d'en garantir la bonne exécution et en fixera la durée jusqu'à complet apurement du passif échu soit jusqu'au 18 décembre 2034.

Le tribunal rappellera qu'en application de l'article L.626-13 du code de commerce, l'arrêt du plan entraîne la levée de plein droit de toute interdiction d'émettre des chèques conformément à l'article L 131-73 du code monétaire et financier, mise en œuvre à l'occasion du rejet d'un chèque émis avant le jugement d'ouverture de la procédure.

Le tribunal ordonnera les publicités, mentions, notifications prévues par les articles R 626-20 et R 626-21 du code de commerce.

PAR CES MOTIFS

LE TRIBUNAL

Joint les instances et statuant publiquement par un seul et même jugement contradictoire et en premier ressort,

Vu le rapport du juge-commissaire,

Vu le rapport du Ministère Public,

CONSIDERE que le plan proposé par la société BOULERIS SAS permet la poursuite de l'activité de l'entreprise, le maintien de l'emploi ainsi que l'apurement du passif,

ARRETE le plan de traitement de sortie de crise proposé par Monsieur Xavier LERMIGEAUX, en sa qualité de Président de la société DYNAMIXL SASU, gérante de la société BOULERIS SAS et désigne la société DYNAMIXL SASU représentée par Monsieur Xavier LERMIGEAUX comme tenu de la bonne exécution du plan ;

FIXE la durée du plan jusqu'au complet apurement du passif, soit 10 ans, jusqu'au 18 décembre 2034,

PREND ACTE de l'acceptation expresse de ce plan par 3 créanciers, représentant 74 % du passif,

DIT que pour les 9 créanciers restés taisant, l'absence de réponse vaut accord tacite, ce qui porte à 12 le nombre de créanciers ayant donné leur accord, représentant 100 % du passif,

DIT que pour les créanciers ayant accepté le plan, de manière expresse ou tacite, les remboursements du passif échu s'effectueront donc à 100 % en 10 pactes annuels égaux de 10 %.

DIT que les créances de moins de 500,00 euros, soit 799,06 euros seront remboursées immédiatement,



NOMME la SELARL ASCAGNE AJ SO, sise 34 Cours de Verdun, 33000 BORDEAUX, prise en la personne de Maître Aurélien MOREL en qualité de commissaire à l'exécution du plan, avec les missions et pouvoirs qui lui sont donnés par le code de commerce ; le commissaire à l'exécution du plan assurera également les missions particulières fixées par le présent jugement ; il fera immédiatement rapport au président du tribunal et au procureur de la République en cas d'inexécution du plan, et RAPPELLE qu'elle demeure en fonction en sa qualité de mandataire pour la vérification des créances conformément à l'article L.626-24 du code de commerce,

ORDONNE au débiteur de verser entre les mains du commissaire à l'exécution du plan les sommes destinées au remboursement des créanciers par virement mensuel automatique du 12^{ième} de l'échéance annuelle, modalité qui devra être mise en place dans un délai de trois semaines suivant le présent jugement.

Le paiement du premier pacte intervenant à la première date anniversaire du jugement arrêtant le plan de redressement grâce aux versements mensuels entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.

MAINTIEN dans ses fonctions le juge-commissaire jusqu'à la clôture de la procédure, c'est à dire jusqu'à l'achèvement du plan pour procéder au contrôle des éléments joints au rapport du commissaire à l'exécution du plan,

PRECISE que le commissaire à l'exécution du plan devra veiller à se faire remettre le montant effectif des pactes et de le répartir entre les créanciers et, en cas d'inexécution aux échéances, adresser immédiatement rapport au président du tribunal et au procureur de la République ; il devra également surveiller la situation financière du débiteur et exiger la remise des documents comptables à la fin de chaque semestre, attestés par un expert-comptable, comme s'y est engagé le débiteur,

DIT que le commissaire à l'exécution du plan fera un rapport annuel sur l'exécution des engagements du débiteur qui sera déposé par ses soins au greffe du tribunal et tenu à disposition du procureur de la République et de tout créancier et ce dans le délai maximum de 30 jours des dates d'échéances fixées pour ces engagements,

DIT que le mandat du commissaire à l'exécution du plan prendra fin avec le jugement du tribunal constatant que l'exécution du plan est achevée, par application de l'article L.626-28 du code de commerce ou, le cas échéant, avec le jugement du tribunal prononçant sa résolution sur le fondement de l'article L.626-27 dudit code,

INVITE le commissaire à l'exécution du plan à saisir le tribunal pour voir constaté que l'exécution du plan est achevée dans un délai maximum de six mois à compter de la fin du plan,

PRONONCE l'inaliénabilité du fonds de commerce et des biens qui le composent, sauf en ce qui concerne les biens corporels en cas de remplacement par des biens d'une valeur équivalente ou supérieure, pendant la durée du plan,

RAPPELLE qu'en application de l'article L 626-13 du code de commerce, l'arrêt du plan entraîne la levée de plein droit de toute interdiction d'émettre des chèques conformément à l'article L 131-73 du code monétaire et financier, mise en œuvre à l'occasion du rejet d'un chèque émis avant le jugement d'ouverture de la procédure,

ORDONNE les publicités, mentions, notifications prévues par les articles R 626-20 et R 626-21 du code de commerce.



Synthèse des comptes

Trier par entité ▾

BOULERIS ^BOULERIS
08025663701 - BOULERIS

57 143,38 EUR

DYNAMIXL ^DYNAMIXL SAUVEGARDE
08027615926 - DYNAMIXL

12 850,82 EUR

BOULERIS

BOULERIS

08025663701 - BOULERIS

[Consulter](#) [Rechercher](#) [Télécharger](#) [Initier une opération](#)

Historique des opérations

Soldes en valeur

Soldes prévisionnels

RIB/BIC-IBAN

Historique des opérations du 03/05/2025 au 22/05/2025 (50) ?

Date op.	Libellé	Débit en EUR	Crédit en EUR
22/05/2025	VIR SEPA M OU MME PHILIPPE RIBA		2 052,00 ✓
21/05/2025	CB SODILAC FACT 190525	119,18	✓

A confirmer



0/0

A val



€ Soldes de vos comptes



0225834001M - BOULERIS

▸ FR06 1144 9000 0202 2583 4001 M48



Solde Inst. 53 578,59 EUR ⌚ 22/05/2025 19:52:59



0225834016U - BOULE cpte Themis Rglt Dailly

▸ FR06 1144 9000 0202 2583 4016 U83



Solde Inst. 0,00 EUR ⌚ 22/05/2025 19:52:59

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

ETAT EXPRIME EN EUROS	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6	ANNEE 7	ANNEE 8	ANNEE 9	ANNEE 10	TOTAL
Chiffre d'affaires	89 700	89 700	89 700	89 700	89 700	89 700	89 700	89 700	89 700	89 700	897 000
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	89 700	897 000									
Assurance	1 305	1 305	1 305	1 305	1 305	1 305	1 305	1 305	1 305	1 305	13 050
Honoraires	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	36 000
Frais bancaires	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	6 000
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	5 505	55 050									
Masse Salariale brute Présidence	24 600	24 600	24 600	24 600	24 600	24 600	24 600	24 600	24 600	24 600	246 000
Charges sociales patronales Présidence	9 840	9 840	9 840	9 840	9 840	9 840	9 840	9 840	9 840	9 840	98 400
Masse salariale brute	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000	360 000
Charges sociales patronales	13 500	13 500	13 500	13 500	13 500	13 500	13 500	13 500	13 500	13 500	135 000
CHARGES DE PERSONNEL	83 940	839 400									
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	89 445	894 450									
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	255	2 550									
BOULERIS - CAPACITE CONTRIBUTIVE	15 300	15 300	15 300	30 700	30 700	30 700	30 700	38 300	38 300	61 400	306 700
ECHEANCES DU PLAN	15 380	15 380	15 380	30 760	30 760	30 760	30 760	38 450	38 450	61 520	307 602
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	175	175	175	195	195	195	195	105	105	135	1 648


ERECApuriel
 Société d'expertise comptable
 SARL ERECApluriel Bordeaux
 10 rue Bartado - 33800 Bordeaux
 441 902 723 R.C.S. Bordeaux
 Tél. 05 56 33 39 30 - Fax 05 56 33 39 49

DESIGNATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
EBE BOULERIS	33 794	83 104	83 104	83 935	84 774	85 622	86 478	87 343	88 217	89 099	89 990	90 890
DEFICIT FISCAL	33 794	83 104	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IS	0	0	16 526	16 734	16 944	17 156	17 370	17 586	17 804	18 025	18 247	18 472
CAPACITE DE REMBOURSEMENT BOULERIS	33 794	83 104	66 578	67 201	67 831	68 467	69 109	69 757	70 412	71 074	71 742	72 417
CAPACITE DE REMBOURSEMENT DYNAMIXL	0	255	255	255	255	255	255	255	255	255	255	255
CAPACITE DE REMBOURSEMENT GLOBAL	33 794	83 359	66 833	67 456	68 086	68 722	69 364	70 012	70 667	71 329	71 997	72 672
REMBOURSEMENT PLAN PTSC BOULERIS	799	24 942	24 942	24 942	24 942	24 942	24 942	24 942	24 942	24 942	24 942	0
REMBOURSEMENT PLAN DE CONTINUATION	0	0	15 380	15 380	15 380	30 760	30 760	30 760	30 760	38 450	38 450	61 520
AUTOFINANCEMENT NET	32 995	58 417	26 511	27 134	27 764	13 020	13 662	14 310	14 965	7 937	8 605	11 152
VARIATION BFR	-38 613	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TRESORERIE INITIALE	94 765	89 147	147 565	174 076	201 210	228 974	241 993	255 655	269 965	284 931	292 868	301 473
TRESORERIE FINALE	89 147	147 565	174 076	201 210	228 974	241 993	255 655	269 965	284 931	292 868	301 473	312 625

PLAN DE SAUVEGARDE DINAMYXL

PASSIF A REMBOURSER		307 602
2026	5,0%	15 380
2027	5,0%	15 380
2028	5,0%	15 380
2029	10,0%	30 760
2030	10,0%	30 760
2031	10,0%	30 760
2032	10,0%	30 760
2033	12,5%	38 450
2034	12,5%	38 450
2035	20,0%	61 520
TOTAL	100,0%	307 602

PTSC BOULERIS

PASSIF A REMBOURSER		250 218
2024	< 500 EUROS	799
2025	10%	24 942
2026	10%	24 942
2027	10%	24 942
2028	10%	24 942
2029	10%	24 942
2030	10%	24 942
2031	10%	24 942
2032	10%	24 942
2033	10%	24 942
2034	10%	24 942
TOTAL	100%	250 218


ERECApuriel

Société d'expertise comptable

SARL ERECApluriel Bordeaux

10 rue Furtado - 33000 Bordeaux

441 902 723 R.C.S. Bordeaux

Tél. 05 56 33 39 30 - Fax 05 56 33 39 49

Annexe 8

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros

	01/07/2024 31/03/2025	9 mois	01/07/2023 30/06/2024	12 mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	882 418	100,00	1 040 561	100,00	(158 143)	-15,20
Ventes de marchandises	3 774	0,43	1 577	0,15	2 197	139,32
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)	3 774	100,00	1 577	100,00	2 197	139,32
Production vendue	878 644	99,57	1 038 984	99,85	(160 340)	-15,43
+ Variation production stockée	3 971	0,45	(3 145)	-0,30	7 116	-226,2
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	882 615	100,02	1 035 839	99,55	(153 224)	-14,79
- Achats stockés approvisionnement	294 031	33,31	333 461	32,19	(39 430)	-11,82
- Variation des stocks et approvisionnement	(16 813)	-1,90	11 488	1,11	(28 301)	-246,3
- Achats de sous-traitance directe	75 639	8,57	89 339	8,62	(13 700)	-15,33
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	529 758	60,02	601 551	58,07	(71 793)	-11,93
MARGES (Commerciale + Production)	533 532	60,46	603 128	57,96	(69 596)	-11,54
- Achats non stockés (c)	31 122	3,53	45 283	4,35	(14 162)	-31,27
- Autres charges externes (c)	218 213	24,73	282 605	27,16	(64 392)	-22,79
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	602 192	68,24	762 177	73,25	(159 985)	-20,99
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	284 198	32,21	275 239	26,45	8 958	3,25
+ Subventions d'exploitation	1 500	0,17	13 292	1,28	(11 792)	-88,71
- Impôts, taxes sur rémunérations	2 933	0,33	3 759	0,36	(827)	-21,99
- Autres impôts et taxes	1 042	0,12	1 652	0,16	(610)	-36,94
- Salaires et traitements	214 374	24,29	279 635	26,87	(65 261)	-23,34
- Charges sociales	41 808	4,74	52 069	5,00	(10 260)	-19,70
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	25 540	2,89	(48 584)	-4,67	74 124	152,57
+ Reprises sur amortissements et provisions			21 491	2,07	(21 491)	-100,0
+ Autres produits d'exploitation	68	0,01	3 500	0,34	(3 433)	-98,07
+ Transfert de charges d'exploitation			1 896	0,18	(1 896)	-100,0
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	4 240	0,48	14 673	1,41	(10 433)	-71,10
- Autres charges de gestion courante	3 046	0,35	870	0,08	2 176	250,16
RÉSULTAT EXPLOITATION	18 322	2,08	(37 239)	-3,58	55 561	149,20
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	12		194	0,02	(182)	-93,71
- Charges financières	11 020	1,25	5 609	0,54	5 411	96,47
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	7 313	0,83	(42 655)	-4,10	49 968	117,15
Produits exceptionnels			22 871	2,20	(22 871)	-100,0
- Charges exceptionnelles	14 940	1,69	17 865	1,72	(2 925)	-16,37
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(14 940)	-1,69	5 006	0,48	(19 946)	-398,4
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(7 626)	-0,86	(37 648)	-3,62	30 022	79,74

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros

	01/07/2024 31/03/2025	9 mois	01/07/2023 30/06/2024	12 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires	882 418,12	100,00	1 040 561,03	100,00	(158 142,91)	-15,20
Ventes de marchandises	3 774,33	0,43	1 577,08	0,15	2 197,25	139,32
70720000 VENTES TAUX NORMAL	3 774,33	0,43			3 774,33	
70721000 VENTES MARCHANDISES 20%			1 577,08	0,15	(1 577,08)	-100,00
Marge commerciale	3 774,33	100,00	1 577,08	100,00	2 197,25	139,32
Production vendue Travaux	877 279,39	99,42	1 038 261,15	99,78	(160 981,76)	-15,50
70412000 ESPACES VERTS 20%	449 570,10	50,95	480 561,94	46,18	(30 991,84)	-6,45
70412100 ESPACE VERTS AUTOLIQUIDATION	105 807,30	11,99	121 102,21	11,64	(15 294,91)	-12,63
70432000 TVX BAT + MACON + CLOTURE 20%	202 102,21	22,90	199 340,32	19,16	2 761,89	1,39
70432100 TRAVAUX BATIMENT AUTOLIQUIDAT	72 693,95	8,24	67 901,20	6,53	4 792,75	7,06
70433000 TRAVAUX BATIMENT+MACONNERIE1	47 105,83	5,34	169 355,48	16,28	(122 249,65)	-72,19
Production vendue Services	1 364,40	0,15	722,80	0,07	641,60	88,77
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES			545,00	0,05	(545,00)	-100,00
70881000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES EXO	1 364,40	0,15	177,80	0,02	1 186,60	667,38
Production stockée	3 971,00	0,45	(3 145,00)	-0,30	7 116,00	226,26
71335000 TRAVAUX EN COURS	3 971,00	0,45	(3 145,00)	-0,30	7 116,00	226,26
Production de l'exercice	882 614,79	100,02	1 035 838,95	99,55	(153 224,16)	-14,79
Achats stockés approvisionnement	294 031,08	33,32	333 460,91	32,05	(39 429,83)	-11,82
60100000 ACHATS STOCKES MAT. PREM. (FOU	291 594,32	33,04	318 427,77	30,60	(26 833,45)	-8,43
60110000 ACHATS MAT 1° INTRACOMM			8 066,00	0,78	(8 066,00)	-100,00
60260000 EMBALLAGES	220,00	0,02	169,28	0,02	50,72	29,96
60810000 FRAIS ACCESSOIRES	2 216,76	0,25	6 797,86	0,65	(4 581,10)	-67,39
Variation de stocks approvisionnements	(16 813,37)	-1,91	11 487,89	1,10	(28 301,26)	-246,36
60310000 VARIAT.STOCKS MAT.PREM.	(16 813,37)	-1,91	11 487,89	1,10	(28 301,26)	-246,36
Achats de sous-traitance	75 639,28	8,57	89 339,36	8,59	(13 700,08)	-15,33
60400000 ACHATS ETUDES ET PRESTAT. SERV			109,62	0,01	(109,62)	-100,00
60500000 ACHATS MATERIEL EQUIPEM. TRAVA	58 381,10	6,62	85 458,69	8,21	(27 077,59)	-31,69
60510000 TRAVAUX AUTOLIQUIDES	17 258,18	1,96	3 771,05	0,36	13 487,13	357,65
Marge brute de production	529 757,80	60,03	601 550,79	57,81	(71 792,99)	-11,93
Production de l'exercice + Marge commerciale	886 389,12	100,45	1 037 416,03	99,70	(151 026,91)	-14,56
Achats non stockés matières et fournitures	31 121,55	3,53	45 283,30	4,35	(14 161,75)	-31,27
60611000 ELECTRICITE	2 457,58	0,28	3 534,00	0,34	(1 076,42)	-30,46
60612000 FOURNITURES EAU	71,81	0,01	230,54	0,02	(158,73)	-68,85
60614000 FOURNITURE CARBURANT	20 674,73	2,34	30 844,94	2,96	(10 170,21)	-32,97
60630000 OUTILLAGE	3 193,25	0,36	7 449,85	0,72	(4 256,60)	-57,14
60631000 PRODUITS ENTRETIEN ET DIVERS	916,23	0,10	243,96	0,02	672,27	275,57
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 029,80	0,23	1 346,63	0,13	683,17	50,73
60680000 VETEMENTS DE TRAVAIL	1 778,15	0,20	1 633,38	0,16	144,77	8,86
Autres charges externes	218 212,96	24,73	282 605,25	27,16	(64 392,29)	-22,79
61100000 SOUS TRAITANCE=TRAITEMENT DES	7 339,35	0,83	22 776,11	2,19	(15 436,76)	-67,78
61220000 CREDIT-BAIL MOBILIER	17 264,02	1,96	7 265,64	0,70	9 998,38	137,61
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	17 774,01	2,01	22 649,34	2,18	(4 875,33)	-21,53
61350000 LOCATIONS MOBILIERES PONCTUELLE	13 499,51	1,53	7 581,37	0,73	5 918,14	78,06
61351000 LOCATION MAT TECHNIQUE	28 769,19	3,26	49 730,69	4,78	(20 961,50)	-42,15

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros		01/07/2024 31/03/2025	9 mois	01/07/2023 30/06/2024	12 mois	Variations	%
61352000	LOCATIONS MAT. TRANSPORT			787,64	0,08	(787,64)	-100,00
61353000	LOCATION NISSAN NAVARA	4 303,53	0,49	5 738,04	0,55	(1 434,51)	-25,00
61400000	CHARGES LOCATIVES			220,00	0,02	(220,00)	-100,00
61551000	ENTRETIEN MAT TECHNIQUE	4 944,68	0,56	5 976,48	0,57	(1 031,80)	-17,26
61552000	ENTRETIEN MAT DE TRANSPORT	5 229,96	0,59	8 030,17	0,77	(2 800,21)	-34,87
61560000	MAINTENANCE	4 176,88	0,47	5 121,93	0,49	(945,05)	-18,45
61600000	PRIMES D'ASSURANCE	9 621,55	1,09	13 347,23	1,28	(3 725,68)	-27,91
61610000	MULTIRISQUES	9 911,59	1,12	11 045,57	1,06	(1 133,98)	-10,27
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	458,45	0,05	574,55	0,06	(116,10)	-20,21
61830000	DOCUMENTATION TECHNIQUE			165,83	0,02	(165,83)	-100,00
61850000	FRAIS COLLOQUE SEMINAIRE-ST AGES	600,00	0,07	3 487,85	0,34	(2 887,85)	-82,80
62100000	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREP			2 586,22	0,25	(2 586,22)	-100,00
62260000	HONORAIRES	11 326,00	1,28	15 042,00	1,45	(3 716,00)	-24,70
62261000	PRESTATIONS HOLDING DYNAMIXL	50 875,00	5,77	48 500,00	4,66	2 375,00	4,90
62262000	HONORAIRES JURIDIQUES	6 303,33	0,71	23 987,33	2,31	(17 684,00)	-73,72
62270000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	984,64	0,11	1 864,66	0,18	(880,02)	-47,19
62280000	AUTRES HONORAIRES	413,20	0,05	605,30	0,06	(192,10)	-31,74
62310000	ANNONCES ET INSERTIONS	8 801,30	1,00	11 460,00	1,10	(2 658,70)	-23,20
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	56,63	0,01	121,27	0,01	(64,64)	-53,30
62410000	TRANSPORTS S/ACHATS	27,89		16,99		10,90	64,16
62500000	DELACEMENTS-MISSIONS-RECEPTIONS	336,74	0,04	629,12	0,06	(292,38)	-46,47
62511000	FR DEPLACEMENTS IK SALARIES			188,18	0,02	(188,18)	-100,00
62570000	RECEPTIONS	1 262,93	0,14	1 586,76	0,15	(323,83)	-20,41
62600000	FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMM.	62,79	0,01	383,62	0,04	(320,83)	-83,63
62610000	TELEPHONE MOBILE			639,24	0,06	(639,24)	-100,00
62650000	ORANGE INTERNET+FIXE+MOBILES	1 879,26	0,21	2 139,81	0,21	(260,55)	-12,18
62750000	SERVICES BANCAIRES	7 887,61	0,89	6 012,80	0,58	1 874,81	31,18
62760000	COMMISSIONS & FRAIS S/DAILLY	3 396,14	0,38			3 396,14	
62810000	COTISATIONS	706,78	0,08	2 343,51	0,23	(1 636,73)	-69,84
Valeur ajoutée produite		284 197,62	32,21	275 239,32	26,45	8 958,30	3,25
Subventions		1 500,00	0,17	13 291,80	1,28	(11 791,80)	-88,71
74000000	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 500,00	0,17	13 291,80	1,28	(11 791,80)	-88,71
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunératio		2 932,69	0,33	3 759,40	0,36	(826,71)	-21,99
63330000	FORMATION CONTINUE (ORG.)	1 756,82	0,20	2 163,19	0,21	(406,37)	-18,79
63350000	TAXE APPRENTISSAGE (VERST	1 175,87	0,13	1 596,21	0,15	(420,34)	-26,33
Impôts, taxes & versements assimilés autres		1 041,76	0,12	1 652,04	0,16	(610,28)	-36,94
63511000	C.E.T	544,00	0,06	629,00	0,06	(85,00)	-13,51
63543000	CARTES GRISES	497,76	0,06	1 023,04	0,10	(525,28)	-51,35
Salaires et traitements		214 374,29	24,29	279 634,95	26,87	(65 260,66)	-23,34
64110000	SALAIRES APPOINTEMENTS	179 392,13	20,33	232 267,04	22,32	(52 874,91)	-22,76
64120000	CONGES PAYES	20 840,70	2,36	28 763,19	2,76	(7 922,49)	-27,54
64140000	INDEM.ET AVANTAGES DIVERS	14 141,46	1,60	18 461,15	1,77	(4 319,69)	-23,40
64141000	INDEMNITES RUPTURE CONTRAT TRA			143,57	0,01	(143,57)	-100,00
Charges sociales		41 808,45	4,74	52 068,54	5,00	(10 260,09)	-19,70
64510000	COTISATIONS A LA MSA	25 461,14	2,89	30 307,64	2,91	(4 846,50)	-15,99
64520000	COTISATION PREVOYANCE ET MUTU	6 158,22	0,70	7 756,34	0,75	(1 598,12)	-20,60
64530000	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRA	7 964,39	0,90	9 280,37	0,89	(1 315,98)	-14,18
64550000	CHARGES/CONGES A PAYER	(527,80)	-0,06	1 086,20	0,10	(1 614,00)	-148,59
64580000	CHARGES S/SALAIR.PROVIS.	155,00	0,02	415,00	0,04	(260,00)	-62,65
64700000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 746,00	0,20	1 891,50	0,18	(145,50)	-7,69
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	851,50	0,10	1 331,49	0,13	(479,99)	-36,05
Excédent brut d'exploitation		25 540,43	2,89	(48 583,81)	-4,67	74 124,24	152,57

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros		01/07/2024 31/03/2025	9 mois	01/07/2023 30/06/2024	12 mois	Variations	%
Reprises sur amortissements & provisions				21 491,27	2,07	(21 491,27)	-100,00
78150000	REP.PROV. RISQ.& CH.EXPLOITAT°			9 765,00	0,94	(9 765,00)	-100,00
78173000	REPRISE S/PROVISION DEPREC.STOCKS			11 726,27	1,13	(11 726,27)	-100,00
Autres produits d'exploitation		67,56	0,01	3 500,27	0,34	(3 432,71)	-98,07
75800000	PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	67,56	0,01	3 500,27	0,34	(3 432,71)	-98,07
Transfert de charges				1 895,57	0,18	(1 895,57)	-100,00
79100000	TRANSF.CHGES EXPLOITATION			1 895,57	0,18	(1 895,57)	-100,00
Dotations aux amortissements et provisions		4 240,16	0,48	14 672,72	1,41	(10 432,56)	-71,10
68112000	DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	4 240,16	0,48	10 122,72	0,97	(5 882,56)	-58,11
68150000	DOT.PROV.CHAR.EX			4 550,00	0,44	(4 550,00)	-100,00
Autres charges de gestion courante		3 046,22	0,35	869,94	0,08	2 176,28	250,16
65400000	PERTES S/CREANCES IRREC.	3 039,79	0,34			3 039,79	
65800000	CHARGES DIVERSES GESTION COURA	6,43		869,94	0,08	(863,51)	-99,26
Résultat d'exploitation		18 321,61	2,08	(37 239,36)	-3,58	55 560,97	149,20
Produits financiers		12,19		193,79	0,02	(181,60)	-93,71
76100000	PRODUITS DE PARTICIPATION	2,80		0,47		2,33	495,74
76800000	AUTRES PDT S FINANCIERS	9,39		193,32	0,02	(183,93)	-95,14
Charges financières		11 020,42	1,25	5 609,13	0,54	5 411,29	96,47
66116000	INTERETS EMPRUNTS & DETTES	(9,51)		489,31	0,05	(498,82)	-101,94
66150000	INTERETS CPTES COUR. & DEP. CR	10 855,40	1,23	5 004,65	0,48	5 850,75	116,91
66800000	AUTRES CHARGES FINANCIERES	174,53	0,02	115,17	0,01	59,36	51,54
Résultat courant avant impôts		7 313,38	0,83	(42 654,70)	-4,10	49 968,08	117,15
Produits exceptionnels				22 871,33	2,20	(22 871,33)	-100,00
77180000	AUTRES PROD.EXCEP.GESTION			1 538,00	0,15	(1 538,00)	-100,00
77520000	PRODUITS CESSION IMMOBILISATION			21 333,33	2,05	(21 333,33)	-100,00
Charges exceptionnelles		14 939,70	1,69	17 864,86	1,72	(2 925,16)	-16,37
67120000	PENALITES ET AMENDES	130,00	0,01	99,00	0,01	31,00	31,31
67180000	AUTRES CHAR.EXCEP.GESTION	200,00	0,02	3 210,53	0,31	(3 010,53)	-93,77
67181000	HONORAIRES PROCEDURE SORTIE DE C	14 609,70	1,66			14 609,70	
67520000	Val.comptables él. actif cédés			14 555,33	1,40	(14 555,33)	-100,00
Résultat exceptionnel		(14 939,70)	-1,69	5 006,47	0,48	(19 946,17)	-398,41
Résultat de l'exercice		(7 626,32)	-0,86	(37 648,23)	-3,62	30 021,91	79,74